

Afin de faciliter la propagande de la CROIX nous avons établi des conditions spéciales en faveur de nouveaux abonnés seulement:

3 abonnements de 1 an,	\$1
5 " " "	6
10 " " "	10

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse c'est une mission perpétuelle.
LÉON XIII.

La Croix

IN HOC SIGNO VINCES

33, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

Boîte de Poste 2175

Journal Catholique et Indépendant publié à Montréal

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ART, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, AGRICULTURE, ETC.

La cause est perdue

Nous avons une nouvelle page noire à ajouter à l'histoire des Canadiens français, et c'est Sir Wilfrid Laurier qui vient de l'écrire au parlement fédéral.

Vrai, nous ne nous attendions pas à une trahison comme celle dont nos coreligionnaires des nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan viennent d'être irrémédiablement les victimes.

Le 28 juin dernier, le premier ministre du Canada proposa au vote de la chambre l'amendement suivant à la clause 16 primitive du Bill d'Autonomie:

16.—L'article 93 du "British North America Act", 1867 s'applique à la dite province sauf substitution de l'alinéa 3, à l'alinéa 1 du dit article 93. Rien dans ces lois ne préjudiciera à aucun droit ou privilège dont jouit aucune classe de personnes en matière d'écoles séparées à la date de la présente loi aux termes des chapitres 29 et 30 des ordonnances des territoires du Nord-Ouest rendus en l'année 1901.

2. Dans la répartition par la Législature, ou la distribution par le gouvernement de la province, de tous deniers destinés au soutien des écoles organisées et conduites en conformité du dit chapitre 29 ou de toute loi le modifiant ou le remplaçant, il n'y aura aucune inégalité ou différence de traitement au détriment des écoles d'une classe visée au dit chapitre 29.

3. Là où l'expression "by-law" est employée, à l'alinéa 3 du dit article 93, elle sera interprétée comme signifiant la loi telle qu'annoncée aux chapitres 29 et 30, et là où l'expression "at the union" est employée au dit alinéa 3 elle sera tenue pour signifier la date à laquelle la présente loi entre en vigueur.

Comme on le voit, par cet amendement, M. Laurier veut faire consacrer le système d'écoles existant actuellement dans les Territoires en vertu des ordonnances de 1892 et de 1901.

Nos lecteurs connaissent déjà toutes les déficiences de ce système.

Virtuellement, nos coreligionnaires seront à la merci du Bureau d'Éducation composé de protestants; ils ne pourront avoir d'écoles séparées que dans les districts où ils seront en minorité; dans les districts où ils seront en majorité, les écoles devront être publiques, c'est-à-dire protestantes, etc.

M. Langevin a d'ailleurs exposé lui-même dans une mémorable lettre circulaire à son clergé, que nous avons publiée in extenso dans la CROIX, tout ce que les catholiques perdaient de leurs droits par le système d'écoles actuel. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de revenir sur ce sujet.

M. Laurier n'a pu appuyer son amendement sur de solides raisons. Son discours est vraiment pitoyable. Il est cette page noire de notre histoire nationale, dont nous parlons plus haut. Nous ne voudrions pas le mentionner, car il nous attriste. Mais nous avons un devoir à remplir, nous devons protester contre cet acte inique qui livre les nôtres pieds et poings liés à leurs pires adversaires.

A quoi sert d'avoir un premier ministre canadien-français, s'il n'a pas le courage de revendiquer nos droits, si, au contraire, il les abandonne et les livre pour ainsi dire au premier venu qui veut nous les voler?

"Pour gouverner ce pays, dit M. Laurier, pour édifier une nation, nous devons consentir à des sacrifices. Nous devons même abandonner quelquefois nos prétentions les plus légitimes et proclamer par nos actes que c'est pour nous le Canada d'abord, le Canada ensuite, toujours le Canada."

Paroles aussi creuses que sonores! Paroles vides de bon sens et de justice, si on les applique aux circonstances présentes. Comme si les deux millions de catholiques du Canada ne comptaient pas, comme si nous devions nécessairement subir la loi des Sproule, Sifton, MacLean & Cie. Mais que fait-on des droits inaliénables des catholiques de pouvoir envoyer leurs enfants à des écoles qui respectent leurs convictions religieuses?

La raison principale apportée par M. Laurier à l'appui de son amendement est que l'état de chose actuel, existant depuis 14 ans, en vertu des ordonnances de 1892 et de 1901, ne doit pas être changé. Pourquoi? Sir Wilfrid Laurier ne le dit pas. Il prétend que les catholiques ont implicitement accepté ce système d'écoles, vu qu'il ne se sont pas adressés aux tribunaux pour le faire annuler, ou au gouvernement fédéral, pour le faire désavouer

comme ils en ont le droit, en vertu de l'Acte des Territoires de 1875 qui leur garantissait des écoles absolument séparées et catholiques.

Cette raison ne vaut rien. Parce que les catholiques des Territoires ne se sont pas jusqu'aujourd'hui servi de leurs droits de recours au désaveu ou aux tribunaux, s'ensuit-il qu'ils ont perdu ces mêmes droits?

Non, ils existent toujours ces droits, ils existent en vertu de l'Acte de 1875, ils existent en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ils existent en vertu de la capitulation de 1790 et du traité de 1763, qui garantissaient à nos pères vaincus le libre exercice de leur religion.

Sir Wilfrid Laurier est bien mal venu, lui un descendant de ces nobles vaincus, de ces preux chevaliers qui ont versé leur sang pour rester français et catholiques, il est bien mal venu, dis-je, d'abandonner la sainte cause de nos coreligionnaires de l'Ouest, sous le prétexte que la misérable clique orangiste des Sproule, des Sifton, des MacLean et même des Borden est capable, avec cette question, de troubler la paix au Canada.

Une paix achetée à un tel prix ne vaut pas même la plus désastreuse des guerres. L'amendement Laurier a été adopté par une majorité de 68 voix.

M. Bourassa avait proposé un amendement à l'amendement Laurier, conçu en ces termes:

"Les dispositions de l'article 93 du British North America Act, 1867, s'appliquent à la dite province comme si, à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, le territoire y compris était déjà une province, l'expression "union" au dit article étant tenue pour signifier la dite date.

"Dans la répartition des deniers publics par la législature ou aide de l'ins truction et dans la distribution par le gouvernement de la province de tout argent provenant de la caisse des écoles établies par l'acte des terres fédérales, il n'y aura aucune inégalité ou différence de traitement entre toutes les écoles établies conformément à la loi."

Mais cet amendement n'a eu que 7 députés pour l'appuyer. MM. Monk, Bergeron, Rourassa, Paquet, Morin, Laver gne et Léonard. 126 députés l'ont rejeté.

Nous regrettons que M. Bourassa n'ait pas plus d'influence au Parlement, qu'il ait été si peu écouté de ses collègues qui ont en quelque sorte ri de lui et l'ont même traité de MacLean de la Province de Québec, car M. Bourassa mérite beaucoup de considération.

Dans tous les cas cet échec de M. Bourassa n'ôte rien au mérite de la cause qu'il a, sinon sagement, du moins vaillamment défendue.

M. Bourassa a nos sympathies, qu'il n'abandonne pas la partie: un vaincu d'hier devient quelquefois le vainqueur de demain.

Mais nous avons ici des reproches à adresser à l'hon. R. Lemieux qui, pour défendre l'attitude de son chef, s'est montré très injuste envers le député de Labelle.

Un autre amendement à peu près dans le même sens que celui de M. Bourassa a été proposé par M. Bergeron, mais il a aussi été rejeté par un vote de 125 contre 7. L'histoire jugera nos législateurs fédéraux beaucoup plus sévèrement peut-être que nous le faisons.

Certes, il faut tenir compte de la faiblesse des hommes, des circonstances, des temps et des lieux, mais en dépit de cela, il n'est jamais permis à un gouvernement de consacrer par la loi une grave injustice contre une classe quelconque de citoyens. Or, comme rien n'est plus certain que les droits de nos coreligionnaires des nouvelles provinces d'avoir des écoles absolument séparées et catholiques, nous prétendons que le gouvernement canadien, en cette occurrence s'est rendu coupable d'un méfait public. Car, rien ne justifie sa conduite.

L'amendement Laurier légalise une injustice qui sera perpétuellement une source de désordres et de conflits, tandis que l'article 16 telle que primitivement proposée, s'il eût été voté, aurait mis un frein à l'Orangisme et une barrière aux ennemis du catholicisme.

Le gouvernement avait pour l'appuyer une majorité considérable. Les quelques déficiences qu'il y aurait eu dans ses rangs n'auraient pas été assez nombreuses pour lui faire perdre la partie.

La clause scolaire du Bill d'Autonomie est donc maintenant chose réglée. Les catholiques ont perdu leur cause sacrée.

JOSEPH BÉGIN

A SAINT-IGNACE

HOMMAGE D'UN ÉLÈVE DES JÉSUITES

Beati qui persecutionem patientur propter justitiam.

Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice! (MATH., V, 10.)

Trois siècles ont passé; ta phalange guerrière, Ignace, sent toujours l'effet de ta prière: Elle a semé partout sa doctrine et son sang. Partout elle récolte, — l'immortel héritage. Que tu lui promettais, — la haine avec l'outrage. Un martyr incessant!

O grand persécuté! cette longue tempête, Sans abattre tes fils, souffle encore sur leur tête: Chaque siècle a bien pu sur eux frapper son coup. Mais il n'a pu dompter leur âme et leur parole. Et toujours tes enfants passent devant l'idole Sans ployer le genou!

De leur cause, le Christ a fait sa propre cause. Lui-même il prendra soin de leur apothéose. Sous le noble étendard d'Ignace et de Jésus, S'ils marchent au Thabor, c'est par la route sombre: Mais leur drapeau, le soir, n'étend jamais son ombre. Sur des fronts de vaincus!

Les vaincus ne sont pas ceux que pense la foule! Ce n'est ni l'exil, ni ceux dont le sang coule; Les vaincus, c'est Pilate et les Pharisiens. Ceux qui livrent le Juste aux fureurs de la haine: On le saura le jour où, la coupe étant pleine, Dieu vengera les siens!

On les a vus tes fils, Ignace, au bout du monde. Arrosé de leurs pleurs une terre inféconde; Et sur des bords glacés, et sous un ciel de feu, Oubliés du repos, oubliés de leur vie. Conquérir des sujets à la mère-patrie: Et des enfants à Dieu!

L'histoire de Jésus fut toujours leur histoire: Au jardin des douleurs, chez Hérode, au prétoire. Ou les a vus, convertis de crachats et de sang, Flagellés, tourmentés, en proie à l'ironie, Souffrir sans murmurer cette rude agonie Et sourire en mourant.

Tandis que leur forte parole, Volant de l'un à l'autre pôle, Sème partout la vérité, Le monde ingrat les persécute, Centuplant ainsi par la lutte Leur puissante fécondité.

Chaque siècle a, dans son ornière, Mêlé leur sang à sa poussière Et jeté sa boue à leur front: Ils s'en sont fait une couronne Que le ciel dore, et d'où rayonne La splendeur à travers l'aufront!

VIVE LE DRAPEAU!

Lorsqu'en avril 1903, nous avons ouvert toutes larges les colonnes de la CROIX à la propagande du Carillon-Sacré-Cœur, nous ne pouvions prévoir que cette propagande se ferait si prodigieusement, vu les obstacles qu'on lui suscitait et l'opposition que certains journaux de Montréal lui ont faite.

C'est que notre drapeau national a été taillé dans l'étoffe du pays. Il est beau. Il rappelle l'un des plus glorieux faits d'armes de nos pères, il cache dans ses plis le Sacré-Cœur de Jésus pour qui le peuple canadien-français n'a cessé d'avoir la plus haute et la plus sainte des dévotions.

La France a été sourde à la voix de Notre Seigneur. Elle n'a pas eu confiance en ses promesses. Elle n'a pas voulu mettre le Sacré-Cœur sur ses étendards comme il le lui avait été demandé par l'entremise de la bienheureuse Marguerite-Marie, aussi elle a été abandonnée à elle-même, elle est tombée de malheurs en malheurs et aujourd'hui elle râle sous la botte du franc-maçon.

Nous avons pris une autre voie.

Séparés de la mère-patrie quelques années avant la Révolution et abandonnés à nous-mêmes, la Providence se chargea de notre destinée. Et tandis que la France se décomposait sous l'influence néfaste de l'esprit révolutionnaire, le Canada français grandissait à l'ombre de la Croix.

Le Seigneur nous a aimés, il nous a bénis, l'ordre et la paix règnent parmi nous, nos familles, pleines de vitalité, sont heureuses, les vertus y fleurissent. Tout laisse prévoir que nous sommes ap-

pelés à de glorieuses destinées, si nous savons nous garder dans la bonne voie.

Mais un moyen sûr de nous garder dans la bonne voie c'est de nous mettre sous l'égide du Sacré-Cœur. Il est la Toute-Puissance; il sera notre protecteur contre les ennemis de notre langue et de notre foi.

Quelques lambeaux de ces précieux biens que nous ont transmis nos pères, nous ont déjà été enlevés au Manitoba et dans les Territoires. Qu'attendons nous donc pour endiguer ce flot maçonnique parti de l'Ouest? Lorsqu'il aura atteint la province de Québec il sera peut-être trop tard pour implorer le divin Cœur de Jésus de venir à notre secours.

J. B.

À SAINT-FOY

Il y avait grande fête à Saint-Foy, lundi, le 26 juin, à l'occasion du cinquantenaire de la Société Saint-Jean-Baptiste de cette paroisse. Il y eut messe solennelle, sermon par M. l'abbé Eugène Roy; dans l'après-midi, banquet et le soir, concert. L'hon. M. N. Garneau, M. C. L., avait donné à la Société un drapeau Carillon-Sacré-Cœur. Après le banquet les membres de la Société et ses invités se rendirent chez M. Garneau à qui M. le Curé Scott offrit les remerciements de la Société.

Au cours de ses remarques en réponse au révérend M. Scott, l'hon. M. Garneau dit:

"Vous venez me remercier pour un "drapeau national à l'effigie du Sacré-Cœur que j'ai eu l'honneur d'offrir à "votre Société et que celle-ci m'a fait "l'honneur plus grand d'accepter.

"Après le discours si éloquent prononcé ce matin par M. l'abbé Roy il ne me reste plus rien à dire sur ce drapeau. Je me contenterai donc de féliciter la Société Saint-Jean-Baptiste de "Saint-Foy d'avoir été l'une des premières à l'adopter et j'espère que ce bon exemple sera suivi par toutes les "sociétés Saint-Jean-Baptiste du pays. "Alors les Canadiens français auront "vraiment un drapeau national et le "Canada français aura évité l'erreur "commise par son ancienne mère-patrie, "la France, dont le roi est resté sourd à "l'invitation de N. S. J. C., par la bouche de la bienheureuse Marguerite-Marie, de plaquer l'image adorable de "son Sacré-Cœur sur les étendards de la "France."

L'hon. M. Garneau ne rougit pas de parler en public de Jésus Christ et de son Sacré-Cœur.

À SAINT-ÉLOI

Le joyeux village de Saint-Éloi comme tant d'autres a voulu, cette année, fêter la Saint-Jean-Baptiste.

Noble patron dont on chôme toujours la fête avec un profond enthousiasme. C'est qu'on est encore canadien et catholique avant tout!

Le programme fut rempli avec le plus bel entrain. Dès le matin, des centaines de drapeaux Carillon-Sacré-Cœur décoraient l'église et les maisons du village. Le spectacle était grandiose!

Le feu d'artifice, par un beau soir, appuyé de coups de canon et d'une mousqueterie bien nourrie, fut magnifique. Ensuite éclata comme une fanfare notre si beau chant, "O Canada, terre de nos aïeux."

Vive notre Canada!

Vive notre Carillon-Sacré-Cœur!

On nous informe, en outre, que le Carillon-Sacré-Cœur a été arboré, le 24 juin, à Trois-Pistoles, à Saint-Simon, à

Saint-Fabien, à Saint-Mathieu de Rimouski, à Templeton Est, à Angers, à Masson, à Buckingham, à Saint-Clet, à Rockland, Ont., à Alexandria, Ont., à Saint-Boniface, Man., à Saint-Hyacinthe, à Lévis, à Trois-Rivières, à Ottawa, à Québec, etc., etc. Nous arrêtons cette liste déjà longue.

À Montréal, comme les deux années passées, le Carillon-Sacré-Cœur a eu la place d'honneur sur un grand nombre de résidences, entre autres celle de notre distingué maire M. Laporte, ainsi que sur plusieurs édifices religieux, maisons d'éducation, écoles, etc.

Encyclique aux Evêques d'Italie

L'Osservatore Romano a publié le 19 juin dernier une Encyclique des plus importantes du Pape aux évêques d'Italie sur l'action catholique. La lettre est datée du jour de la Pentecôte et ne comporte pas moins de 23 pages en italien.

Après avoir rappelé le rôle et l'efficacité de l'action de l'Eglise sur le terrain des intérêts temporels et matériels et comment elle fut inspiratrice et reste seule vraie gardienne de la civilisation, le Pape justifie et loue le concours des laïques; il définit l'action catholique et démontre la nécessité d'une forte vie intérieure pour l'efficacité de cette vie extérieure.

Puis Pie X groupe toutes les œuvres en trois grandes unions. La première serait une union populaire sur le type du "Volksverein" allemand. La seconde est la Fédération des œuvres économiques sous la direction actuelle. La troisième est l'organisation de la participation à la vie publique.

A ce sujet, le Pape, dans un paragraphe très important, affirme le maintien général du non expedit, contrairement à ce que nous ont annoncé plusieurs journaux, mais indique les conditions des dispenses qui pourront être concédées spécialement, quand les évêques le jugeront strictement nécessaire et en feront la demande au Pape.

Il parle ensuite de la nécessité du respect et de l'obéissance à l'autorité ecclésiastique et rappelle la condamnation du mouvement indépendant. Enfin, il précise le rôle des prêtres dans l'action catholique.

Avant tout, le prêtre doit remplir son ministère spirituel, rester au-dessus des partis, ne s'occuper d'œuvres matérielles que d'accord avec son évêque, et sans risque de responsabilités matérielles. Mais il doit se sentir ému comme le Christ devant les foules tourmentées, et, par la presse, la parole, et par son concours personnel, favoriser les œuvres qui sauvent les masses populaires de la ruine économique et de la désorganisation morale.

Nous commencerons la publication de cette encyclique dans notre prochain numéro.

L'EUCCHARISTIE

Lien entre tous les hommes

M. Ret Bazin, de l'Académie Française, est non seulement un homme de lettres considérable, mais il est aussi un fervent catholique. Son discours sur l'Eucharistie, lien entre tous les hommes, prononcé au Congrès Eucharistique international de Rome, en fait foi. Qu'on lise cette magnifique allocution dont nous donnons aujourd'hui la publication intégrale.

Le comité international des congrès eucharistiques m'a fait l'honneur de me demander de dire quelques mots, dans cette séance solennelle, et je n'ai pas hésité à répondre affirmativement. J'ai oédé à l'attrait de cette ville de Rome, qu'on ne peut quitter pour la première fois ou pour la seconde, ou pour la dixième, sans désirer la revoir une fois encore ; j'ai pensé que l'occasion était particulièrement heureuse, pour saluer avec respect le Pape, qui gouverne d'ici le monde supérieur des âmes, celui qui portait hier un autre nom, et qui aujourd'hui, sous un nom nouveau et des traits nouveaux, demeure le docteur permanent de la conscience universelle ; mais surtout il m'a paru qu'aucun temps n'était meilleur ni plus indiqué que celui-ci pour venir, parmi les contradictions, les blâmes, les menaces de l'impie insolente, affirmer mon humble foi en l'Eglise, et particulièrement dans la divine présence de Jésus-Christ au milieu des hommes.

En même temps que j'acceptais cette invitation, il me semblait que le sujet que je devais traiter m'était dicté par les circonstances. Car, pour nous rencontrer ici, nous sommes partis de beaucoup de contrées différentes, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, de France, et rien n'est plus naturel que de parler, par conséquent, du lien qui nous unit les uns aux autres.

..

Quel est-il ? Vous savez par votre raison, et vous sentez au fond de votre âme, qu'il est autrement puissant que cette solidarité qu'invoquent à tout propos, et que célèbrent bruyamment les agitateurs de tous pays. Ils n'ont pu trouver mieux. Ils ont essayé de découvrir un principe de dévouement de l'homme envers l'homme, d'établir une loi d'assistance mutuelle, entre des êtres innombrables qui ne se connaissent pas, qui sont éloignés souvent les uns des autres de centaines et de milliers de lieues, et qui, voisins ou non, ont tant d'intérêts opposés, tant d'ambitions ou de passions rivales. Mais, rejetant toute idée de création, ils ne rencontrent plus, pour grouper les hommes, pour les retenir en société, pour incliner les individus et les peuples les uns vers les autres, que cette pauvre solidarité, c'est-à-dire la simple notion de l'utile, une formule d'économie politique, un mot le plus souvent, un son qui agite les lèvres et n'oblige pas le cœur.

Que cela est insuffisant ! Que cela est anéanti ! Que cela est usé et déjà condamné par l'expérience du monde ! Car, les peuples, avant le christianisme, n'ignoraient pas les services qu'une nation peut rendre à l'autre, et les plus fortes mettaient leur orgueil à s'emparer des plus faibles ; et, de même, les hommes savaient de quelle utilité les autres hommes pouvaient être pour eux, et chacun rêvait d'avoir beaucoup d'esclaves. Rien de grand, rien de beau n'est sorti et ne sortira jamais de cette notion de solidarité, parce que c'est la loi sans amour. Et quand on prétend nous ramener à cette barbarie, nous refusons ; nous l'avons jugée ; nous ne trouvons la doctrine de la solidarité ni assez fraternelle, ni assez respectueuse de la dignité de l'homme ; il nous faut mieux : il nous faut la fraternité que le Christ enseigne au monde.

Or, j'aperçois comme trois degrés de cette fraternité chrétienne. Elle est fondée d'abord sur l'idée de création et sur celle de rédemption, et par là, nous, catholiques, nous sommes déjà liés, envers chacun de nos semblables, par un devoir admirable et précis. Un de mes confrères à l'Académie française, un critique prodigieusement averti, M. Emile Faguet, écrivait récemment : "L'amour de l'humanité a sa source dans le surnaturel, ou il n'existe pas." Rien n'est plus vrai. Mais, aussitôt que nous avons reçu l'idée d'un Dieu créateur et père, et d'un Dieu rédempteur et frère des hommes, la fraternité est née ; le dévouement réciproque devient un devoir ; le regard de nos yeux se fait plus pénétrant et aperçoit, derrière l'enveloppe des corps, les âmes de nos frères, et dans les âmes, l'image de Dieu. Origine commu-

ne, destinée commune, prix commun du salut, tout rassemble, ici, et resserre les hommes.

Il n'y a plus à considérer quel retour obtiendront les services rendus ; il n'est plus question d'utilité, ni d'échange, mais de l'obligation de donner le plus possible de soi-même, gratuitement, pour le bien d'autrui. Elle est sans condition, elle est universelle. Les différences de race ou de couleur ne la modifient pas. Elle produit des merveilles. L'apparence des sociétés n'en est pas changée ; mais, dès que le monde l'adopte, les réalités ne sont plus les mêmes. Il n'y a de révolution que dans les consciences, mais elle y est complète et heureuse. On voit toujours, comme avant la promulgation de la loi de fraternité, des chefs et des sujets, des riches et des mendians, mais toutes les idées de puissance sont devenues des idées de devoir, toutes les infortunes sont devenues des titres. Les faibles trouvent un abri, et la force leur droit. Les pauvres apparaissent comme des personnages, des amis, des médiateurs. Il n'y a point de dignité, depuis l'Evangile, qui ne s'honore de les servir. Et à quelques pas de nous, réside Celui qui se nomme lui-même le serviteur des serviteurs de Dieu.

Cette admirable idée de fraternité qui nous lie à tout le reste du monde, s'augmente et se fortifie, entre chrétiens, par la communauté de la foi. Nous sommes ici des hommes de toutes races et de tout âge, qui croyons les mêmes vérités : nous avons, les uns, reçu la foi en naissant, les autres, acquis la foi au cours de la vie ; tous nous l'avons conservée ou adoptée, parce que nous avons reconnu qu'elle est infiniment raisonnable dans son principe, et qu'elle demeure telle, lors même que son enseignement dépasse notre raison : nous sommes fiers d'elle, et s'il peut nous arriver de craindre pour nous, nous ne craignons rien pour elle, aucun progrès, aucune découverte, aucune violence, aucun abandon.

Tous, nous sommes résolus à servir de toutes nos forces une vérité où nous apercevons, non seulement l'espérance du salut individuel, mais tout l'avenir humain des sociétés dont nous faisons partie. La foi nous donne un même amour et des devoirs identiques. Elle fait plus, et elle nous révèle la solidarité vraie hors de toute proportion avec celle qui suffit aux âmes incrédules ; elle relie le présent au passé et les vivants avec les morts ; elle supprime le temps et les distances, qui sont des éléments de division, elle proclame qu'il existe pour toute l'humanité un patrimoine commun, fait des mérites de Jésus-Christ et des mérites des hommes, trésor inestimable, d'où personne n'est écarté, espérance, non seulement de ceux qui vivent, mais de ceux qui ne sont plus.

"Il s'établit ainsi, dans la société catholique idéale, — dit M. Brunetière, — une circulation de perpétuelle charité. Les vivants y prient, les morts y intercedent pour les vivants. Une justice plus élémentaire, un Dieu plus tendre à la faiblesse humaine y accorde aux élus la grâce des coupables. Et du centre à la circonférence de ce cercle infini, où l'humanité se trouve enveloppée tout entière, il n'est personne en qui ne retentissent, pour le désoler, les péchés, mais aussitôt, et pour le consoler, les mérites, aussi, des autres." Et ainsi les esprits les plus illettrés comme les plus savants, chez les catholiques, sont pénétrés d'une idée de charité la plus large qui soit, la plus généreuse pour les généreux, et la mieux faite aussi pour encourager les volontés fragiles et qui doutent d'elles-mêmes.

Mais ce n'est pas tout encore, messieurs ; un autre lien existe entre nous, et c'est le lien par excellence, je veux parler de la participation aux mêmes sacrements. Il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais d'homme à l'homme, de pareilles raisons, de pareilles sources de respect et d'amour. Le jour de Pâques, dans les églises de nos grandes villes, ce sont d'immenses assemblées d'hommes de tous rangs, de toutes les fortunes, de toutes les opinions politiques ; dans les églises de villages, ce sont les laboureurs, les ouvriers du froment et de la vigne qui viennent, par la communion, maintenir l'affirmation et renouveler la noblesse des races baptisées. Comme il est dit dans l'hymne pascal :

*In medio stetit Christus,
Dicens : Pax vobis omnibus.*

Ils ont la paix en eux et entre eux. Ils apprennent ce qu'est le don de soi. L'esprit de sacrifice pénètre ceux qui ont reçu le Sacrament. Tous voient se réaliser entre eux la plus haute fraternité, ils se sentent unis, par l'anoblissement de chacun, dans un mutuel respect. Aucune démocratie n'en a fait ni rêvé autant. Aucun titre terrestre ne saurait équivaloir à celui que revêt le plus pauvre ouvrier re-

cevant son Dieu. Quelle raison nous avons là de servir les hommes !

Quelle raison de les honorer ! Quelle raison de les aimer ! Le plus grand bonheur d'une nation serait que tous ses membres fussent unis de la sorte. Et l'ambition de l'Eglise n'a jamais été autre. Ne vous étonnez pas si plusieurs ne le comprennent pas. Ne vous étonnez pas surtout si toutes les forces révolutionnaires en chaque pays, plus ou moins violemment, selon les heures, s'efforcent de fermer les chapelles et les églises ou d'en limiter le nombre, et si toute la puissance du mal est dirigée, au fond, contre cette petite hostie, qui est toute la pureté, la meilleure sauvegarde de la faiblesse, toute la bonté et toute la liberté du monde.

C'est ce prodige qui achève de nous unir. Sans doute, nous appartenons à des patries différentes et aucun de nous ne l'oublie. Les catholiques gardent, chacun pour sa nation, un amour de préférence, et toutes les fois qu'il l'a fallu, ils l'ont montré. Partout, toujours, ils ont su mourir en bons soldats. Mais, Dieu merci, la guerre est un état d'exception. Pendant la paix, les âmes chrétiennes ont la liberté de se témoigner les unes aux autres les sentiments dont je viens de rappeler les causes profondes. Sans inutile effusion, sans déclamation ni exagération, nous pouvons affirmer, à quelque pays que nous appartenions, notre sympathie mutuelle, dévouement et forte.

A propos des cercles d'études

Le Rév. Père Vuillemet, O. P., publie dans le "Rosaire" de juillet le dernier de ses remarquables articles sur les Cercles d'Etudes.

Avant de prendre congé de ses lecteurs, le P. Vuillemet répond aux deux questions suivantes que se sont souvent posées les membres de l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française :

1o " Dans ces conférences fondées par des étudiants, faut-il introduire des ouvriers ? " Certains cercles l'ont tenté et ils n'ont pas eu à s'en repentir. Ce contact profite aussi bien aux intellectuels qu'aux travailleurs. Les uns apportent leur science, les autres l'expérience de la vie quotidienne, et les études en sont devenues plus vivantes, plus immédiatement pratiques.

" On objecte, et non sans un fondement de raison, que cette conscience qu'on peut donner à l'ouvrier de sa propre valeur, le rendra présomptueux. C'est peut-être vrai. Mais ce qui est certain, c'est qu'en l'instruisant, on lui mettra au cœur d'ardentes et chaudes convictions ; on le rendra capable de se tenir en garde contre toutes les utopies qu'il entend chaque jour exposer sur l'avenir de la société, sur les rapports du capital et du travail. Facilement l'expérience le prouve, on fera de lui un militant et un combattif, un champion intrépide de toutes les bonnes causes, plus dévoué que beaucoup d'étudiants qui ne voient dans l'action catholique que l'occasion de faire de beaux discours, de mettre en relief leur élégante tournure afin d'attirer les regards et surtout les cœurs de certaines jeunes personnes, trop facilement impressionnables. A tout prendre, et c'est ma façon de penser, présomption vaut mieux qu'abdication, dévouement vaut infiniment mieux que parade et bavardage.

2o " Faut-il tenter l'expérience des cercles d'études dans les milieux exclusivement agricoles ? " Hardiment, je réponds : Oui. Je connais certains départements français, où ils existent en grand nombre et font merveille. On en a établi partout, non seulement dans les centres ruraux, mais aussi dans de petites paroisses. On y étudie des questions religieuses et historiques, des sujets d'ordre économique, les intéressants immédiatement, comme le petit commerce dans la commune, la situation des ouvriers agricoles. On est surpris de voir l'intérêt que ces jeunes gens prennent à la discussion. Ce qui leur manquait ce n'était point l'intelligence, ni le goût pour ces études, mais bien les sujets d'études. Les résultats moraux et sociaux sont immenses.

Et le Père Vuillemet continue : " Jeunes gens qui voulez faire quelque chose de votre vie, enrôlez-vous sous la bannière des cercles d'études. Devenez-en, non pas des membres honoraires, mais des membres actifs. Votre intelligence y trouvera la lumière, votre volonté la force, votre cœur de précieuses amitiés.

" Quand les portes de la vie se sont ouvertes devant vous, disait un jour le Comte de Mun, (1) vous vous êtes élançés sur cette route inconnue, plein d'une généreuse ardeur et d'une insouciante curiosité ; mais, à vos premiers

pas, un trouble singulier s'est emparé de vos cœurs, et, surpris un moment par le tumulte de la vingtième année, vous avez éprouvé cette secrète angoisse du voyageur qui, pour la première fois, s'éloigne du rivage. Mais un jour la main d'un ami est venue vous arracher à cette indécision de votre âme et vous a conduits jusqu'ici. Alors, comme un rideau qui tombe tout à coup, un spectacle inattendu vous est apparu : de jeunes hommes s'entretenaient entre eux de la grandeur et de la beauté des œuvres de Dieu ; la joie brillait dans leurs regards, et la paix de leurs consciences jetait sur leurs visages comme un reflet surnaturel ; leur langage, où l'enthousiasme mêlait ses accents généreux, avait cette ardeur et cette fermeté que la foi donne à ceux qu'elle inspire, et les choses dont ils parlaient, l'histoire et les sciences, les lettres et les beaux-arts, paraissaient tout illuminés de cet éclat incomparable que la vérité répand autour d'elle. Il vous semblait qu'un rayon de l'éternelle beauté eût éclairé tout à coup votre route, et, saisis d'émotion, vous vous étiez transportés dans un monde nouveau, où votre âme était baignée dans une lumière inconnue ; c'était la lumière du catholicisme.

" Alors vous avez senti, n'est-il pas vrai ? que votre vie était désormais fixée, et laissant vos cœurs, s'épanouir GALLÉE—7

largement sous la chaleur bienfaisante de cette lumière surnaturelle, vous êtes entrés à pleines voiles dans ces eaux que l'orage ne vient plus tourmenter. Telle est la puissance des œuvres chrétiennes ! Elles exercent sur les âmes un irrésistible empire, et quand on a trempé ses lèvres dans cette coupe enivrante, on la veut épuiser jusqu'au fond."

(1) De Mun. Discours.

A TRAVERS L'ORTHODOXIE

LE PATRIARCAT RUSSE

Le bruit a couru ces temps derniers, et avec une certaine insistance, que l'ambassade russe près la Sublime Porte cherchait à obtenir du sultan quelque deux cents fonctionnaires turcs qui entreraient dans les cadres de la haute administration moscovite avec mission d'en extirper les abus. Faux bruit, sans doute, et dénué de tout fondement. Il est certain, par contre, que les éclairs d'Extrême-Orient ont ouvert les yeux de la Russie et que ce peuple, soi-disant choisi de Dieu pour régénérer l'Orient, s'aperçoit enfin qu'il doit s'occuper avant tout de sa propre réforme.

La réforme en cours va complètement changer la situation de l'Eglise orthodoxe en Russie. Elle va, semble-t-il, ruiner de fond en comble la machine synodale imaginée par le génie compressif de Pierre le Grand et donner lieu à la restauration de l'ancien patriarcat moscovite.

Rien de plus naturel que cette conséquence. La grande plaie de la Russie moderne étant la bureaucratie, et tous les efforts de l'heure présente allant à supprimer ce mal, on ne pouvait moins faire que de revendiquer le droit pour les consciences de ne plus gémir sous le joug d'un bureau. D'autre part, l'ancienne Eglise russe ayant joui d'un patriarcat et du rétablissement de cette dignité suprême étant à l'ordre du jour depuis quelques années, il était inévitable que la poussée actuelle se traduisit par de très pressantes démarches en vue de rétablir le siège patriarcal.

M. Pobédonostsev, est-il besoin de le dire, a trouvé la chose mauvaise. On connaît ce personnage autoritaire et mystique. Le jour où il naquit, ce n'est pas un homme, c'est le bureaucratisme incarné qui vint au monde. Jusqu'ici, fonctionnaire laïque, il représente à lui seul toute l'Eglise orthodoxe russe et le saint-synode n'est là, sous ses pieds de haut-procureur impérial, que pour subir passivement, au jour le jour, ses volontés. Comment accepterait-il une réforme qui serait la condamnation de son œuvre et la ruine de sa toute-puissance ?

Mais ce que M. Pobédonostsev ne veut pas, les événements impérieux l'imposent. Libre à lui de s'entêter à croire que l'organisation de l'Eglise orthodoxe russe répond de tout point à l'état de choses voulu par le Christ. Du moins, le temps n'est plus où il lui suffisait d'un haussement d'épaules, tout au plus d'un mot, pour anéantir les apôtres de la réforme et les suppôts de l'enfer, entendre les importuns assez clairvoyants et assez hardis pour dénoncer l'existence anticonomique du saint synode et son épouvantable asservissement. Aujourd'hui, M. Pobédonostsev a beau enfler la voix, ses cris meurent inattendus, étouffés sous la hâte des hommes et le craquement des choses. Malade ou debout, démissionnaire ou cramponné à son poste, il ne peut empêcher que l'heure ne soit venue d'un changement.

C'est l'avis de Mgr Antoine, métropolitite de Saint-Petersbourg et Ladoga. Le digne prélat déclare que la restauration de la dignité patriarcale est chose désormais certaine. Il fixe même la date de cette restauration : en mai, dit-il, aura lieu quelque chose comme une assemblée constituante de l'Eglise russe et la dite assemblée ouvrira certainement ses travaux en proclamant le patriarcat rétabli.

Quel en sera le centre ? Moscou, cité patriarcale jusqu'au XVIII^e siècle, a des titres considérables à faire valoir, mais il paraît douteux que le tsar veuille laisser une si puissante institution loin de Saint-Petersbourg. Quant au premier titulaire, quel sera-t-il ? La voix publique désigne dès à présent comme seul candidat Mgr Antoine, métropolitite de la capitale.

Gros événement pour la Russie, le rétablissement du patriarcat n'offre pas moins d'importance pour l'orthodoxie tout entière. L'Orient grec en particulier ne laisse pas, bien que disant le contraire, d'attacher à la chose une signification énorme et de ressentir quelques secousses de jalousie avec quelques frissons de peur. A vrai dire, il y a de quoi : un patriarcat russe, où qu'il s'organise, est appelé à éclipser les patriarcats grecs, même le patriarcat oecuménique. Cela ne se produira pas tout de suite assurément ; mais dans quelques années, alors que la Russie aura pansé les maux de la crise actuelle, cela sera.

Echos d'Orient.

SILENCE AU PRETRE !

Si le curé prêche contre n'importe lequel des sept péchés capitaux, on lui reproche de faire de la politique.

S'il rappelle aux parents qu'ils ont le devoir d'élever leurs enfants le plus chrétiennement possible, il fait encore de la politique en méconnaissant les droits supérieurs de l'Etat et en décriant l'enseignement officiel !

S'il lit les instructions épiscopales contre les mauvais journaux et mauvais livres, on l'accuse de vouloir supprimer la liberté de la presse.

S'il enseigne avec l'Eglise que le mariage, pour les chrétiens, est inséparable du sacrement, il est représenté comme l'ennemi de la loi moderne.

S'il commente enfin cette parole des Apôtres eux-mêmes : " Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ", il se trouve des mouchards pour le dénoncer comme rebelle et comme factieux.

Quel parti lui reste-t-il donc à prendre pour échapper au soupçon de faire de la politique ? Il ne montera plus en chaire, il ne fera plus le catéchisme, il n'entendra plus de confession, il ne s'occupera ni d'écoles, ni de patronages, ni d'œuvres charitables et sociales, il n'ira plus même visiter les malades, car ce serait porter atteinte à la liberté de conscience ; il s'enfermera dans sa cure comme un lépreux dans un lazaret.

Et ce prêtre est un serviteur du Christ ! Et son Maître lui demandera un compte sévère des âmes qui lui ont été confiées !

Les choses en iront-elles mieux quand le curé n'enseignera plus les commandements de Dieu et ceux de l'Eglise ? Quand, dans chaque village, un monsieur fonctionnaire laïque, savant comme Heckel, aura fait comprendre à l'habitant que ses ancêtres directs se balançaient par la queue au bout d'une branche d'arbre et batifolaient dans la forêt avec la modestie qui caractérise les singes, alors le règne de la vertu commencera-t-il parmi les ruraux, et les mœurs seront-elles enfin épurées ?

Ou bien, quand ce même monsieur, un peu défilant tout de même des exemples simiesques, proposera aux gens, comme frein suprême à leurs passions, comme règles souveraines de leur conduite, comme stimulant unique de leurs vertus privées et publiques, l'amour de l'humanité et la collaboration à son progrès indéfini, verrez-vous les hommes se bousculer dans les voies de la perfection, et pratiquer avec entrain les plus héroïques sacrifices, les plus sublimes renoncements en faveur de cette vague humanité inconnue qui aura soudain, en coup de foudre, conquis tout leur amour ?

NOTRE CONCOURS

Notre concours de zèle pour la propagande de la Croix se terminait le 20 juin courant. Nous avons fait le tirage des billets et M. L. Jos. Lévesque, de Bagotville, P. Q., est l'heureux gagnant du drapeau national.

La déchéance d'une grande nation

Les crises ministérielles en France ne passent pas, en général, pour des événements dont les journaux des deux mondes aient sujet de s'occuper.

Par exception, et non sans motifs, la grande presse internationale commente depuis plusieurs jours la retraite de M. Delcassé, malgré les multiples faits qui se disputent à l'heure actuelle l'attention publique.

A vrai dire, la chute de ce ministre des affaires étrangères, vu les circonstances dont elle s'accompagne, semble inaugurer une période nouvelle dans l'histoire de la France.

L'échec de la politique française au Maroc n'en est qu'un incident, encore que l'éclat du prestige français s'y soit attesté lamentablement. Certains ont même prétendu qu'en cette occasion la France a été jouée par l'Angleterre.

Sans aller jusque là, il faut bien reconnaître que le traité franco-anglais du 8 avril 1904 fait plus honneur à la diplomatie du Foreign Office qu'à celle du quai d'Orsay. La France, par ce traité, a renoncé aux droits que le traité d'Utrecht lui accordait sur les pêcheries de Terre-Neuve, ainsi qu'à ses prétentions sur l'Egypte, que les patriotes français appelaient si volontiers la "petite sœur de la France". Elle a en outre admis et consacré l'influence de la Grande-Bretagne sur les territoires saoudiens situés à l'ouest du bassin de Méina. En revanche, l'Angleterre a reconnu à sa co-contractante les droits que celle-ci possédait déjà à Madagascar et au Siam, et lui a laissé les côtes franches pour entreprendre au Maroc son œuvre de pénétration.

Il eût été dangereux, certes, pour la France, de pousser les choses à l'extrême et de courir les risques d'un conflit. La France, qui compte à peine 38 millions d'habitants, n'est plus en état de se mesurer avec sa puissante voisine, dont la population, plus dense d'année en année, dépasse aujourd'hui les 52 millions. La disposition des forces s'accroît sans cesse et la guerre russo-japonaise interdit à nos voisins du sud, d'un long temps, tout espoir de compenser par leurs alliances leur infériorité numérique.

Pour peu qu'on étudie de près la constitution intime des deux armées, il est aisé de se convaincre que l'Allemagne ne l'emporte pas seulement par le nombre.

La politique a décapité en quelque sorte l'armée française et détruit jusqu'aux fondements de la discipline. La dépopulation et le règne des mauvaises mœurs, dont la dépopulation n'est d'ailleurs qu'un aspect particulier, ont réduit la France à n'être plus qu'une puissance de second ordre. Son attitude, à l'occasion des derniers événements, démontre qu'elle se rend compte de sa déchéance. Comme l'écrivait un journaliste parisien, on ne lui laisse plus d'autre droit que de déchaîner chez elle la guerre civile et religieuse. Dès qu'elle veut faire au dehors acte de grande puissance on la rappelle au sentiment de sa faiblesse. Après Fachoda, le Maroc, Tristes conséquences d'une politique dont la corruption des âmes et la déchristianisation sont le suprême but !

Il ne faut point conclure de là, comme l'ont prétendu certains novellistes, que la France et l'Allemagne se soient trouvées à deux doigts d'une guerre. Ni l'un ni l'autre de ces deux pays n'ont souci de se mesurer de nouveau sur les champs de bataille, la France pour le motif que nous avons dit, l'Allemagne parce qu'elle réserve et organise ses forces pour de plus opportunes occasions.

Ce n'est un secret pour personne que l'Allemagne, qui n'a plus à redouter les ambitions du vaincu de 1870, souhaite plutôt vivre en bons termes avec lui. Sans vouloir prophétiser, l'on sait et l'on peut dire que les grandes guerres contemporaines sont provoquées par des causes d'ordre économique, plutôt que politique, et qu'à cette fin les préoccupations de l'Allemagne tendent surtout à s'assurer l'empire des mers, par l'accroissement continu de la flotte. L'hégémonie maritime est pour elle la condition de sa prospérité industrielle et commerciale. Or, dans cette voie, ce n'est pas à la France que les appétits des Allemands risquent de se heurter. Si la France était de nature à porter encore ombrage à l'Allemagne, les conjonctures actuelles offriraient une occasion unique à celle-ci, pour porter un coup définitif à celle-là.

A PROPOS DE GREVES

Chicago est une ville étonnante, où règne une activité surhumaine, où les individus comme les sociétés sont plus

fidèles que partout ailleurs à la devise américaine : "go ahead."

Dans son port, il y a un mouvement de vaisseaux plus grand qu'à Londres, Liverpool, Hambourg et New-York. En 1903, 15,371 bâtiments, jaugeant 15,307,635 tonnes, y ont abordé.

Son commerce par eau est aussi considérable que celui de New-York, Boston et Philadelphie ensemble.

Chicago est le point terminus de 32 lignes de chemin de fer, représentant 65,000 milles de voie ferrée. Chaque jour 1,839 trains dont 333 express, y entrent ou en partent.

Chicago est le plus grand centre du monde pour le commerce du bétail. En 1903, 16,232,055 animaux y sont entrés vivants pour en sortir sous forme de conserves alimentaires dans des boîtes de fer-blanc.

Chicago est le plus grand centre du monde pour le commerce du grain, ses "grain elevators" peuvent contenir plus de 60 millions de boisseaux.

Chicago est la ville des Etats-Unis qui fait le plus grand commerce de vêtements, de quincaillerie, de meubles, de téléphones, d'appareils électriques, de machines agricoles.

Chicago est la ville la plus mal entretenue et la plus mal pavée du monde ; quelques-unes de ses rues, représentant une longueur de 3,000 milles ne sont pas pavées du tout.

Chicago est la ville du monde qui contient le plus d'Allemands, après Berlin et Hambourg ; le plus de Bohémiens, après Prague ; le plus d'Irlandais, après Dublin ; le plus de Scandinaves, après Stockholm et plus de Juifs qu'il n'y en a dans toute la Palestine.

✱

Parce que Montgomery, Ward et Co, les grands fabricants d'habits, refusèrent au mois de novembre dernier de reprendre 19 ouvriers grévistes. Chicago, qui a déjà vu tant de grèves, fut le témoin attristé d'une nouvelle et formidable lutte entre le capital et le travail, ou plutôt entre "l'Union labor" et "l'Independent labor."

N'ayant pas réussi à rentrer dans leurs places, les ouvriers tailleurs en appelèrent au Syndicat des camionneurs. Leurs délégués se présentèrent chez Montgomery, Ward et Co. Les directeurs de la maison refusèrent nettement d'entrer en pourparler et se déclarèrent pour ce qu'on appelle l'"open shop", c'est-à-dire le travail par des ouvriers non syndiqués.

Là-dessus, les camionneurs refusèrent de transporter les marchandises de Montgomery Ward et Co, et boycottèrent toutes les maisons qui faisaient des affaires avec eux. La grève prit tout de suite des proportions énormes.

Les patrons, constitués eux aussi en Syndicats, la Employers' Teaming Association, décidèrent de lutter à outrance. Ils prirent à leur service des non-unionistes qui travaillèrent sous la protection de la police.

La lutte entra immédiatement dans une phase aiguë, entre les grévistes et les "briseurs de grèves", entre les travailleurs syndiqués et les travailleurs indépendants. Il y eut des batailles en pleine rue, des coups de couteau, des coups de pioche, des coups de feu. Plusieurs morts.

Telles sont les commencements du conflit immense entre le capital et le travail qui, pendant des semaines, a accumulé désastre sur désastre et malheur sur malheur.

C'est bien le temps de dire que quand la religion ne met pas un frein aux passions populaires, celles-ci deviennent un danger permanent et imminent.

L'obéissance à la loi de Dieu, le retour à l'Evangile, règleraient tous ces conflits, apaiseraient toutes les haines. Aimez-vous les uns les autres, a dit Notre Seigneur.

Voilà la loi fondamentale de la paix universelle, le moyen de résoudre toutes les questions sociales.

LA SEPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT EN FRANCE

M. Emile Ollivier, l'ancien ministre de Napoléon III, conclut en ces termes un magistral article sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, publié dans le "Gaulois" de Paris :

"On prend l'effet pour la cause quand on accuse Pie X d'avoir rendu nécessaire cette politique de haine conçue, poursuivie et menée déjà très avant lors de son élévation.

Dans des circonstances semblables, Léon XIII n'eût pas agi autrement et il serait mort de chagrin si des fenêtres de son Vatican il avait vu M. Loubet, accompagné du roi d'Italie, traverser la place Saint-Pierre.

Pie X n'est pas seulement une âme d'une exquise bonté ; c'est un politique

fin, prudent, au jugement clair et sûr, qui se rend trop bien compte des difficultés actuelles de la Papauté, pour l'engager témérairement dans des luttes auxquelles elle n'est pas condamnée. Il ne nourrit ni contre la France ni contre son gouvernement actuel aucune hostilité ; mais, au-dessus de la France et de la République, il place l'Eglise, et il périrait plutôt que de manquer à aucun de ses devoirs envers elle. L'outrager à tout propos dans l'espérance de suppléer à des arguments qu'on n'a pas, c'est offenser l'équité autant que nos habitudes de courtoisie.

J'ignore si notre clergé acceptera sans mot dire le suicide par avilissement qu'on lui offre.

Le rapporteur le présume, car, dit-il narquoisement, "les temps héroïques sont passés et personne ne se soucie plus d'aller au martyre." En fût-il ainsi, malgré cette résignation, à moins que le catholicisme ne soit fini chez nous, ne tarderont pas à surgir des conflits bien autrement insolubles que ceux suscités par le désaccord sur quelques nominations épiscopales ou les intempérances de quelques mandements de nos monseigneurs. Et lors plus d'un de ceux ayant voté cette loi s'écriera : Où sont les beaux jours du Concordat ?

ET LES CURES, MA CHÈRE !

"Une salle à manger banale. Le député rouge dîne en tête-à-tête avec sa femme. Derrière lui une grande bonne, genre bureau de placement. Le député mange presque goulument ; on sent que sa pensée nage là, au milieu de son vermicelle. Le silence est rythmé par le bruit des cuillères qui frappent en cadence le fond des assiettes. Au jambon d'York, Madame relève la tête."

— Mon cher, faisons une croix !

— Avec des yeux étonnés. — Une croix... ?

— Voix bien trois semaines que ça ne nous est pas arrivé !

— Arrivé... quoi... ?

— De dîner ensemble, comme ce soir... On voit que la privation ne te gêne pas beaucoup... mais moi, tu sais, j'aimerais bien te posséder un peu plus...

— Si tu crois que, moi, je me possède davantage !... Palmyre, les asperges !... ce n'est pas une vaine... c'est un circuit d'Auvergne !... et il y en a, des virages sur la route !... et des tournants !...

— Tu as du vermicelle dans ta barbe... là !... non... plus bas ! ça y est !... Que cherches-tu encore... ?

— Mais la sauce !... (Avec mépris)...

Oh encore !... ta sempiternelle sauce blanche !... c'est un tic... tu me prends pour une confrérie !...

— Tu aurais préféré une vinaigrette... ?

— Parbleu !... avec une chaleur pareille !... je ne sais pas à quoi tu penses... Si, moi j'étais chargé de la cuisine...

— Oh ! toi... tu es un malin !... je t'en ferais une ce soir !...

— Inutile... je ne dîne pas !... réunion extraordinaire du groupe à la chambre...

— Extraordinaire... ?

— Absolument !...

— C'est sérieux, alors, cette affaire avec l'Allemagne... ?

"Monsieur se coupe une tranche de pain, ramasse sa sauce qui déborde sur ses doigts et parle, la bouche pleine." — Si c'est sérieux !... Rouvier va y perdre ses dernières boucles blondes... D'ailleurs l'empereur n'aura jamais plus beau jeu : le Maroc s'accroche à lui, la Russie est à bout, l'Angleterre nulle sur le continent... En huit jours... ce sera fait !... Passe-moi le roquefort !...

"Madame, un peu rêveuse, les yeux perdus au plafond." — Alors, tu croirais possible cette horrible chose : une déclaration de guerre entre la France et l'Allemagne... ?

Le député se coupe méthodiquement une tranche de fromage... — Moi... ? pas du tout !...

Elle, avec un soupir de soulagement. — Ah !... je respire !...

— Mais, ma chère, on ne déclare plus la guerre, c'est tout à fait vieux jeu ! vois donc si le Japon l'a déclarée !...

L'Allemagne mobiliserait à 10 heures du soir, sans rien dire ; et, le lendemain, les premiers corps d'armée déboucheraient sur la frontière par toutes les lignes stratégiques !... Et alors, peut-être la déclarerait-on, la guerre... ?

— Tu dis cela avec un calme !...

— Moi... qu'est-ce que tu veux que ça me fasse !... j'ai vendu ma rente française il y a un mois... C'était même un très bon tuyau !...

— Seulement, mon petit, il n'y a pas que la rente... Et tout le sang qui coulera !...

— Reprenant du roquefort et d'un ton dégagé. — Bah !... du sang de calotin !

il n'y a plus guère que ceux-là à croire encore à la patrie... Si tu voyais la mentalité des officiers du "bloc !..." en voilà qui ne se bouleversent pas les méninges pour la défense nationale !... il y a un mois, nous n'avions pas deux jours de munitions dans les arsenaux ?... tu entends... pas deux jours !... Berteaux le disait à qui voulait !...

— Mais maintenant... on se dépêche... ?

— Oui un peu !... on ménage l'argent à cause des élections qui s'approchent... les instituteurs, les Loges, les préfets sont d'une exigence !... Hâte donc le café, je suis un peu pressé... ?

Elle, toute à son idée. — Tu parles des officiers du bloc... mais les autres ?...

— Vadequard s'en est chargé !...

— ...et le petit soldat ? le petit pion-pion, qu'est-ce que tu en fais... ?

— Va le demander à Hervé !... D'abord tu sais qu'on organise pour l'automne un premier essai de grève de réservistes... Et puis, veux-tu un exemple tout chaud : j'étais, ce matin, sur la plate-forme du tramway : il y avait deux soldats... Un capitaine court après la voiture... D'un même premier mouvement les deux hommes se tournent pour ne pas saluer... Le capitaine entré à l'intérieur, les soldats reviennent à la position première, et échangent un de ces petits regards significatifs !... Oui elle sera curieuse la guerre prochaine... je suivrai ça de Londres.

— De Londres ?

— Un peu, mon neveu !... et ce sera une de ces mélasses auprès de laquelle 71 aura été un jeu d'enfant !... D'ailleurs ceci a été dit et promis cent fois à la Bourse du travail.

Elle pose sa cuillère, et regardant son mari bien en face. — Ecoute : tu ne me feras jamais croire qu'un grand pays comme la France n'aura pas tout de suite toutes ses forces vives pour arrêter de pareilles catastrophes !... Mais on le doit, ne serait-ce qu'aux mères, dont on ne peut prendre les enfants de main pour la tuerie des champs de bataille qu'après avoir fait l'impossible pour l'éviter !...

— Oh !... ce mélodrame !... D'abord la France, c'est nous !...

— Tu m'as dit toi-même que tu allais ce soir à une réunion extraordinaire... ?

(Le député, en coupant un bout de dent, — Et tu crois que c'est pour le waroc... l'empereur d'Allemagne, l'invasion possible, que nous nous dérangeons cette après-midi !... non... tu ne voudrais pas !...

— Et pourquoi donc... ?

— Mais... et les cures, ma chère !...

Qu'est-ce que tu en fais ?... Et l'article 23 (bis) de la séparation !...

Et il mit son pardessus en éclatant de rire...

✱

Et comme Madame, de sa fenêtre, le regardait partir, un régiment, musique en tête, tourna tout à coup le coin de la rue.

Aussitôt les passants s'arrêtaient, les commerçants accouraient à leur porte, les gamins emboîtaient le pas, la rue entière semblait vibrer, le député lui-même fixa le drapeau, qui balançait au-dessus des têtes sa carresse tricolore... La femme vit son mari hésiter... puis tout d'un coup, comme mu par une force supérieure, soulever quand même son chapeau

Et, en refermant la fenêtre, elle disait : "Non !... si cette heure-là sonnait... il n'y aurait pas deux France... et l'on s'embrasserait tous avant d'aller mourir !..."

(La Croix, de Paris.)

PIERRE L'ERMITE.

En Hongrie

Une crise ministérielle en Hongrie, dure depuis cinq mois. Toute la vie parlementaire y est suspendue. Il est impossible de prévoir quelle sera la solution. — L'empereur-roi François Joseph a fait mille efforts pour dénouer ce nœud gordien. Faudra-t-il qu'il se résigne à la manière violente par laquelle des nœuds pareils sont ordinairement supprimés ? C'est peut-être par là qu'il aurait dû commencer. Car, il devient de plus en plus évident qu'aucun effort n'en viendra à bout. Tous les hommes d'Etat invités à la solution du problème y ont usé leurs ongles. Le nœud résiste.

Ces temps derniers, l'empereur-roi, essayant d'un ultime effort, a envoyé à Budapest le baron Burian, qui est le ministre commun des Finances pour l'Autriche et la Hongrie, avec mandat de proposer aux chefs de l'opposition ces sept conditions :

1o L'empereur-roi accepte un Cabinet d'opposition formé d'accord entre tous les groupes d'opposants ; 2o en cas d'accord, il accepte comme ministre principal M. François Kossuth qui serait président du Conseil ; 3o il consent, en principe, à la séparation douanière ; 4o il accepte que les traités de commerce soient distincts ; la Hongrie fera ceux qu'elle

croira utiles sans avoir besoin de l'assentiment de la Couronne ; 5o la durée du service militaire sera réglée conformément aux désirs de la nation librement consultée à cet égard ; 6o les Hongrois feront à leur gré toutes les réformes législatives, parlementaires et administratives qu'ils voudront.

L'empereur-roi accorde donc tout ou à peu près tout.

Il se réserve seulement — et c'est la septième condition — de ne consentir à aucun prix aux modifications militaires relatives à l'emploi de la langue magyare dans le commandement des armées.

Il y a beaucoup de personnes en Europe qui parlent couramment dans les journaux, dans les revues et dans les livres, de la décomposition plus ou moins prochaine de l'empire austro-hongrois. Naturellement, les Allemands l'attendent et l'espèrent ; c'est à leur avantage que s'opérerait cette désagrégation si grosse de terribles conséquences.

Les oeuvres posthumes de Jules Verne

Le Temps, de Paris, a publié la lettre suivante qu'il a reçue du fils de Jules Verne :

Amiens, 30 avril.

Monsieur,

Il y a quelques jours vous avez bien voulu me faire remarquer qu'il serait désirable que la vérité fût précisée en ce qui concerne les œuvres posthumes laissées par mon père. Conformément à cet obligation avis dont je vous suis très reconnaissant, j'ai procédé à des recherches sommaires, dont j'ai l'honneur de vous transmettre le résultat, sous réserve des modifications que pourrait y apporter un examen plus approfondi.

Les œuvres posthumes de mon père se divisent en trois parties distinctes :

La première paraît comprendre neuf pièces de théâtre en vers, et sept en prose ; trois nouvelles ; un roman sans titre, et deux notices historiques ; le tout écrit très vraisemblablement avant "Cinq semaines en ballon."

La deuxième partie se compose de deux ouvrages également antérieurs, selon toutes probabilités, aux "Voyages extraordinaires," mais fort intéressants en ce sens qu'ils semblent en être le prélude. L'un d'eux est intitulé "Voyage en Angleterre et en Ecosse ;" l'autre, "Paris au vingtième siècle."

La troisième partie des œuvres posthumes de mon père est composée de récits appartenant en général à la série des "Voyages extraordinaires." Elle comprend onze ouvrages, soit : un volume de nouvelles, dont deux sont inédites ; six romans en un volume, et deux en deux volumes. Si la publication de tous les titres de ces ouvrages ne me paraît pas actuellement désirable, je puis du moins citer, parmi les romans en deux volumes, l'"Agence Thomson and Co," et parmi ceux en un volume, le "Secret de Wilhelm Storitz" et "Voyage d'études," titre évidemment provisoire. Le "Voyage d'études" est la dernière œuvre à laquelle a travaillé mon père.

Veillez agréer, etc.

MICHEL JULES-VERNE.

BIBLIOGRAPHIE

LES FRERES MINEURS A QUEBEC, 1615-1905, par le P. Odoric M. Jouve, O. F. M.

"Nous avons écrit ces pages, dit l'auteur, dans l'avant-propos, en pensant qu'elles pourraient être agréables aux amis des Recollets et de leurs successeurs ainsi qu'aux amis de l'histoire. Les uns et les autres voient dans la fondation des Frères Mineurs à Québec, un retour et une restauration. (C'est ce que diront les pages qui vont suivre. Elles n'ont pas la prétention de renfermer tout ce qui se rapporte à l'histoire franciscaine en Canada ni même à Québec. Elles sont un simple coup d'œil historique sur le passé et le présent. Dans sa concision cependant, cet aperçu est, croyons-nous, assez précis pour constituer la trame de l'histoire des Frères Mineurs dans la vieille capitale de la Nouvelle-France."

Voici la table des matières :

Québec, 1600-1615 : Champlain et l'Evangélisation de la Nouvelle-France ; Les Recollets : L'Ordre Séraphique et les Missions ; La Province de St-Denis ; Mission du Canada ; Première chapelle et premier couvent ; Notre Dame des Anges ; Travaux apostoliques ; Déception. — Retour : Notre Dame des Anges ; Le "Couvent du château" ; Couvent de St-Antoine ; Siège et prise de Québec ; Après la cession du pays ; Les derniers jours ; Retour des Frères Mineurs ; Couvent des SS. Stigmates ; Conclusion.

Cette plaquette est joliment imprimée et contient dans le texte plusieurs belles gravures.

Association Catholique

DE LA

Jeunesse Canadienne-française

Dimanche dernier, le 25 juin, a eu lieu au Collège Sainte-Marie, rue Bleury, la première réunion annuelle du comité Fédéral de l'Association catholique de la Jeunesse Canadienne-française.

Dès huit heures du matin les membres du comité central et tous les délégués des divers cercles d'études de l'Association étaient réunis et assistaient à une messe dite spécialement à leur intention par le R. P. Lalonde, Recteur du Collège, qui avait tenu à montrer aux jeunes combien il s'intéressait à leur œuvre. Après la sainte communion et l'action de grâce, le Président, à haute voix, a renouvelé la consécration de l'Association au Sacré-Cœur de Jésus. Cette touchante cérémonie, exécution fidèle du premier point du programme de l'A. C. J. "la Piété" s'est terminée par le chant du *Magnificat*.

Après la chapelle, c'est le réfectoire des Pères qui s'ouvrit devant les jeunes dont l'appétit ne se dément jamais.

Une demi-heure de promenade dans le jardin du collège permit aux anciennes amitiés de se raviver et à de nouvelles de se créer.

À neuf heures les nombreux fauteuils placés tout autour de la vaste salle de la bibliothèque des élèves étaient tous occupés. À la demande du Président, le R. P. Chaput, aumônier général de l'A. C. J. fit la prière d'ouverture.

Tous étant assis, le camarade Antonio Perrault, E.E.D. et Président de l'Association, en remplacement du camarade Benoit démissionnaire, se leva au milieu des applaudissements. Il salua tout d'abord tous les délégués, les félicita d'avoir si bien répondu à l'appel du comité central, et fit part de l'impossibilité dans laquelle les cercles de St-Hyacinthe, Ste. Thérèse et Ste-Marie de Monnoir étaient de prendre part à la réunion. Mettant alors en pratique une devise prise par lui dans un compte-rendu d'une réunion socialiste: "Dis ce que tu dois, mais sois précis," en des paroles qui renfermaient tout le cœur et toute l'âme de la jeune association, il en rappela l'origine toute patriotique et toute religieuse, ainsi que les pénibles débuts. Puis, d'un geste aussi assuré que celui d'un vieux pilote, il montra à tous, le but que l'Association s'était fixé, et l'unique route par laquelle elle devait passer pour l'atteindre sûrement. À la Marc Sanguier ou à la Dérolle, il indiqua comment par la seule piété intelligente et bien comprise, ainsi que par l'étude sérieuse, soutenue et bien dirigée les jeunes devaient se préparer à pouvoir plus tard, bientôt peut-être, exercer une action profitable à l'Eglise et à la Patrie. Il appuya aussi et non sans raison, sur l'action immédiate que pouvait et que devait exercer immédiatement chaque membre de l'A. C. J. par la conduite privée et publique.

Ce vigoureux discours prononcé avec calme dénotait la sincérité et la conviction de l'orateur autant que la haute conception qu'il avait de l'Association. Ses chaudes et persuasives paroles ont pénétré le cœur de tous ses auditeurs qui ont été unanimes à exiger la publication intégrale de ce discours afin que tous les camarades absents puissent en prendre connaissance.

Vinrent ensuite les divers rapports du comité central.

En l'absence du camarade Angers alors sous les armes, le camarade Benoit lut le rapport de la secrétaire générale. Rapport très agréable à lire comme à entendre d'ailleurs car il n'accusait que des succès, sous lesquels disparaissaient les difficultés multiples et inhérentes à toute œuvre bonne et sérieuse.

Il accusait en outre que le nombre des membres de l'A. C. J. sur le cercueil de laquelle tant de *De Profundis* avaient déjà été recitées par des âmes plus pieuses que laborieuses et gémisseuses était passé à 580 de 250 qu'il était en juin 1904.

Que, de plus, ces membres étaient presque tous enrégimentés dans quatorze cercles d'études fonctionnant régulièrement et ayant déjà fait excellente besogne comme le prouvent dans les séances subséquentes la lecture des rapports des divers cercles.

Cette constatation a déjà fait dire que ceux qui assuraient jadis avoir vu une énorme chauve-souris voltiger au-dessus du berceau de l'A. C. J. commencent à n'être plus bien certains d'avoir bien vu! Espérons que bientôt ils auront le courage d'avouer qu'ils ont simplement cru avoir vu cet oiseau de mauvais augure et qu'ils se rangeront bravement dans les rangs de cette jeune association, ou se feront ses protecteurs.

(A suivre)

LE DEVOIR

Oh! comme je le plains celui qui ne sait pas goûter dans le devoir cette ivresse suprême. Que laisse au fond du cœur le sacrifice même, Quand vers un noble but on dirige ses pas.

Le Conseil Fédéral de l'A. C. J. F.

Nous empruntons à la *Croix*, de Paris, les quelques intéressants détails suivants sur la treizième session du Conseil fédéral de l'Association catholique de la Jeunesse française qui a eu lieu le 12 du courant, à Paris. De ces détails découlent certaines leçons de chose qui devront beaucoup intéresser les membres de notre Association catholique de la Jeunesse. Toutes les régions de la France étaient représentées: Besançon, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Angers, Poitiers, Tours, Douai, Roanne, Orléans, Dôle, Montauban, Troyes, Quimper, Charleville, Lille, Saint-Dizier, Le Mans, etc.

M. Gerlier, du Comité général, a parlé de la nécessité d'entretenir dans les groupes de la J. C. l'intensité de la vie chrétienne. "Le monde, dit-il, n'a pas besoin d'agités, mais d'apôtres. Or, l'apôtre a besoin de se faire une âme, donc de vivre d'une vie intérieure."—M. Gerlier montre alors les moyens les plus efficaces pour y parvenir. Développer l'instruction religieuse, multiplier les manifestations et surtout propager la pratique des retraites. L'impression produite par ce discours prouve l'excellent esprit de l'association.

M. l'abbé Tournade, aumônier général, recommande le groupement de plus en plus étroit autour des curés et des évêques: "Faire autre chose, dit-il, ce serait faire fausse route."

On adopte ces conclusions:

- 1o Accomplissement périodique de pratiques de piété en commun, souhaitant particulièrement que ces exercices soient pour chaque groupe l'occasion de participer en corps à la vie paroissiale.
- 2o Que de grandes facilités soient données à tous les membres de l'association de faire une retraite annuelle, l'organisation pratique de ces retraites incombant aux Comités locaux qui devront notamment se préoccuper d'instituer pour ceux des membres de l'association, auxquels il est impossible de suivre une retraite fermée, des exercices appropriés à leur situation, (retraites du matin et du soir, recollections mensuelles.)
- 3o Que l'instruction religieuse soit fortement développée dans l'association, et que tous les groupes prennent un soin spécial de signaler à ce point de vue, par la voie des Annales, les méthodes qui leur sembleront pratiques, ou les initiatives intéressantes.

La séance de l'après-midi est tout entière consacrée aux Cercles d'études.

Voici les conclusions adoptées après une discussion très nourrie:

Les directeurs, présidents, conseillers de cercles d'études de l'A. C. J. F. doivent s'appliquer, par tous les moyens et notamment par des questionnaires envoyés à l'avance et remplis par tous les membres de Cercle d'études, à donner à ceux-ci une participation personnelle et active au travail commun.

2o Dans tous les Cercles d'études de l'A. C. J. F., une place devra toujours être faite à des exposés de principes et de doctrine, traités suivant un programme méthodique, surtout en matière religieuse et sociale.

Un salut solennel clôture cette première journée. S. Em. le cardinal Richard avait désiré de donner lui-même un témoignage de l'intérêt très grand qu'il porte à l'A. C. J. F. Malheureusement Son Eminence fatiguée a dû se faire excuser.

Le Conseil fédéral de l'association catholique de la Jeunesse française a clôturé ses travaux par la réélection du sympathique président M. Jean Lerolle.

Les directeurs, présidents, conseillers de cercles d'études de l'A. C. J. F. doivent s'appliquer, par tous les moyens et notamment par des questionnaires envoyés à l'avance et remplis par tous les membres de Cercle d'études, à donner à ceux-ci une participation personnelle et active au travail commun.

2o Dans tous les Cercles d'études de l'A. C. J. F., une place devra toujours être faite à des exposés de principes et de doctrine, traités suivant un programme méthodique, surtout en matière religieuse et sociale.

Un salut solennel clôture cette première journée. S. Em. le cardinal Richard avait désiré de donner lui-même un témoignage de l'intérêt très grand qu'il porte à l'A. C. J. F. Malheureusement Son Eminence fatiguée a dû se faire excuser.

Le Conseil fédéral de l'association catholique de la Jeunesse française a clôturé ses travaux par la réélection du sympathique président M. Jean Lerolle.

Les directeurs, présidents, conseillers de cercles d'études de l'A. C. J. F. doivent s'appliquer, par tous les moyens et notamment par des questionnaires envoyés à l'avance et remplis par tous les membres de Cercle d'études, à donner à ceux-ci une participation personnelle et active au travail commun.

2o Dans tous les Cercles d'études de l'A. C. J. F., une place devra toujours être faite à des exposés de principes et de doctrine, traités suivant un programme méthodique, surtout en matière religieuse et sociale.

Un salut solennel clôture cette première journée. S. Em. le cardinal Richard avait désiré de donner lui-même un témoignage de l'intérêt très grand qu'il porte à l'A. C. J. F. Malheureusement Son Eminence fatiguée a dû se faire excuser.

Le Conseil fédéral de l'association catholique de la Jeunesse française a clôturé ses travaux par la réélection du sympathique président M. Jean Lerolle.

Les directeurs, présidents, conseillers de cercles d'études de l'A. C. J. F. doivent s'appliquer, par tous les moyens et notamment par des questionnaires envoyés à l'avance et remplis par tous les membres de Cercle d'études, à donner à ceux-ci une participation personnelle et active au travail commun.

ses "telles qu'elles sont", c'est l'impossibilité de l'âme.

Les émotions empêchent l'esprit de voir la vérité d'un regard serein et sous tous ses aspects. Elles sollicitent l'attention dans une direction déterminée, la fixent sur un seul côté du vrai et paralysent ainsi l'effort qu'exige la compréhension intégrale de la réalité.

Il y a longtemps que l'auteur de l'imitation, de Jésus-Christ, ce psychologue consommé, dont personne ne contestera la pénétration et la finesse d'analyse, écrivait: "*Prout unusquisque affectus est, ita judicat*, les affections du cœur dictent souvent nos jugements.

Pour communiquer à autrui la vérité, le moyen le plus sûr est de la présenter toute nue à l'intelligence seule.

L'appel à l'imagination, au sentiment est dangereux. On se défie à bon droit d'une plaidoirie *pro domo*. Les fleurs de la poésie, les artifices de la rhétorique nuisent à la perception distincte et sûre des choses. La langue scientifique par excellence est celle des chiffres, de l'algèbre, du syllogisme.

Bref, la perception de la vérité et sa transmission fidèle à autrui seront d'autant plus sûrement garanties, que l'intelligence du chercheur et celle de son auditeur seront davantage dégagées de toute préoccupation étrangère à la vérité elle-même.

Il en résulte que le savant loyal, qui ne s'est laissé ni exalter ni arrêter par le parti bon ou mauvais que d'autres tirent peut-être de ses découvertes, n'est point responsable des applications immorales éventuelles des progrès scientifiques auxquels il a contribué. Le chimiste a formé un nouvel explosif; l'architecte s'en empare pour accumuler des ruines; devant sa conscience et devant Dieu, le savant n'a rien à se reprocher. Il a scruté la nature, il a vu ce qui est, il l'a dit, il a bien fait.

Tout autre est le cas de l'artiste.

L'œuvre d'art s'adresse à l'âme entière. Une peinture, une sculpture, une composition musicale, qui "ne disent rien à l'âme," une tragédie, un drame qui "ne vous remuent pas," un roman qui vous laisse "indifférent," sont des œuvres manquées. Le véritable artiste est celui qui a su concevoir un idéal plus beau que la réalité observée; cet idéal, longtemps il l'a contemplé, l'a caressé, l'a aimé; il a pris plaisir à le voir dans son imagination; puis, à le retrouver, insuffisamment rendu d'ailleurs, dans l'œuvre qu'il a péniblement exécutée; fut-il seul à comprendre cette œuvre et à en jouir, il serait dédommagé de ses peines, car il aime son art, il vit pour lui.

Lorsqu'il expose son œuvre devant le grand public, que veut l'artiste?

La faire regarder avec complaisance, la faire admirer": deux expressions d'une même pensée.

Les émotions qu'il a goûtées, il voudrait les faire passer dans l'âme de ses admirateurs.

Il ne vous demande pas de regarder à la loupe et de décrire avec minutie chaque détail de ses personnages; de vous munir d'un compas pour prendre la mesure exacte de leurs dimensions, ou d'un appareil photographique pour fixer ce groupe qui parle dans un cliché sans vie; il vous invite à vous identifier avec lui-même, à vous placer à son point de vue, afin de comprendre son idée, de partager son sentiment, de faire vibrer en vous les émotions qui l'ont inspiré.

Un philosophe du moyen-âge disait: Le beau attire, il se fait aimer, *pulchrum trahit ad se desiderium*."

Une œuvre n'est une œuvre d'art que si elle est belle—ceci est un truisme—et elle n'est belle que si elle est capable d'"impressionner", de "charmer" ceux qui la comprennent.

Etre "sous le charme", ce n'est pas connaître froidement ce qui est, comme le géomètre connaît ses théorèmes et le chimiste ses formules, c'est regarder, contempler, avidement désirer, aimer.

Celui qu'un chef-d'œuvre laisse indifférent est un "philistin", un "bourgeois."

Eh bien alors, je le demande à l'artiste et au critique d'art: Est-il indifférent à une conscience honnête d'éprouver un attrait; vous est-il indifférent à vous artiste, de faire éprouver à ceux qui

contemplant votre œuvre un attrait pour un spectacle voluptueux? L'homme animal est sensible aux attrait sensuels, voluptueux; l'homme raisonnable est sensible soit aux attrait du bien honnête, soit aux jouissances qui, pour n'être pas positivement morales, n'en sont pas moins irréprochables, donc légitimes; vous est-il indifférent de débrider l'homme animal ou de refréner plutôt ses bas instincts, afin de l'aider à monter avec vous vers la contemplation et la jouissance du bien bonnête?

Le savant cherche à connaître ce qui est. Il s'adresse à l'intelligence seule pour lui montrer les choses telles qu'elles sont.

L'artiste réalise une œuvre, expression toujours défectueuse d'un idéal caressé et aimé. Il s'adresse à l'âme entière; s'il parle à l'intelligence, c'est pour arriver à émouvoir le cœur; son but, son espérance est de faire regarder avec complaisance le fruit de sa conception.

Il est interdit à l'homme honnête—artiste ou bourgeois—de se complaire dans la contemplation d'un geste, d'une attitude, d'une parole, qui expriment et font désirer, aimer un acte immoral.

La science fait abstraction de la morale.

L'art, au contraire, est de par sa nature en rapport direct avec elle; ses œuvres sont formellement soumises aux lois de l'honnêteté.

D. MERCIER.

Le Bien Public.

Ca et là

QUERELLE D'ALLEMAN

D'où vient le proverbe: Querelle d'Alleman et non d'Allemand, comme on écrit à tort?

En voici l'origine. Durant les XIIIe et XIVe siècles une nombreuse famille de seigneurs du nom d'Alleman possédait de vastes domaines en Dauphiné.

Cette souche féodale produisit de nombreux rameaux qui se groupèrent autour de leurs chefs naturels.

En cas de contestation avec un voisin imprudent, tous les Alleman partaient en guerre sous leurs bannières clatier le téméraire agresseur. On disait alors: "Gare la lance des Alleman!"

Dans certaines parties du Dauphiné, cette expression s'est conservée de nos jours.

De l'ardeur avec laquelle cette famille vengeait la plus petite injure est venu le proverbe: "Faire une querelle d'Alleman."

LA LIBERTÉ DE PRIER

Pendant une semaine, un homme a librement prié en France: ce n'était pas un citoyen français; congréganiste, un liquidateur l'eût arraché de l'autel; soldat, un Vadequard lui eût confectionné une fiche délatrice; fonctionnaire, un mouchard l'eût guetté, dénoncé et perdu. Cet homme, c'était un roi, le roi d'Espagne.—Alphonse XIII.

Il n'a pas fait une visite protocolaire à Notre-Dame de Paris, il a fait une visite pourprier, et le Président de la République s'est agenouillé à ses côtés devant Dieu.

Le scandale fut grand dans les journaux sectaires; mais il fut limité à M. Loubet, citoyen français; la liberté du roi d'Espagne fut mise hors de cause. Alphonse XIII pria aux chapelles des Invalides et de Saint-Cyr, devant les cortèges officiels qui admiraient sa prière, je dirai presque qui l'enviaient. Il s'absorba dans le recueillement aux messes de l'Ascension et du dimanche, et partout sa liberté de prier fut respectée. Elle eût, au besoin, été protégée.

Le titre de roi d'Espagne dit la *Croix*, de Paris, est superbe; mais la qualité de citoyen français n'a-t-elle pas sa grandeur, et ne confère-t-elle pas le droit d'aspirer à partager avec le souverain ami ce privilège de prier librement chez nous?

LES MICROBES PARTOUT

Depuis la découverte du microbe par Pasteur, les médecins ont juré de nous priver de tout par crainte de ce terrible fléau. Que de choses ne supprime-t-on pas au nom de l'hygiène! Et voici que l'on veut nous priver de la poignée de main. Oui! à l'écart cette dernière marque d'affection à l'ami qui s'en va. Les sillons, en effet, qui constituent la face palmaire de la main abritent de nombreux microbes (d'après certains bactériologues, une moyenne de 80,000 microbes sur un centimètre carré de la

peau de la main). L'échange de témoignages d'estime et d'affection n'est donc qu'un échange d'animalcules malfaisants.

A force de vouloir vivre, nous finirons par perdre toutes les raisons que nous pouvons avoir de vivre.

FRANÇO-MACON ET DIVINITÉ

On a beau être franco-macon il vous en échappe quelquefois de raides; à force de nier l'existence du vrai Dieu, on se trouve obligé d'en invoquer un autre. Le citoyen Lafferre du Grand Orient, de France, lui-même n'y échappe pas. Voici ce qu'il écrivait dans l'*Action* à propos de l'attentat de la rue de Rivoli:

"Remercions le hasard tutélaire qui nous conserva notre hôte, en même temps que le président Loubet.

"Est-ce le Dieu de Rome qui a veillé sur eux? J'en doute... C'est plutôt le bon génie de la République."

Décidément l'homme sera toujours l'être religieux par excellence. Il n'échappe à la vraie foi que pour tomber dans la superstition.

ÉCRIVAIN MILLIONNAIRE

Jules Verne, qui vient de mourir à Amiens, plusieurs fois millionnaire, fut, d'abord, on le sait, médiocre étudiant en droit, secrétaire de l'administration d'un théâtre parisien, puis remisier à la Bourse. On a rappelé qu'un jour, en causant avec deux camarades, sous la colonnade du temple de la Fortune, il leur chuchota mystérieusement à l'oreille: "Mes bons amis, vous ne me reverrez plus ici. Je vais vous quitter. Je me décide "pour la littérature." J'ai achevé, hier, un roman d'un genre nouveau. S'il réussit, ce sera le Pactole. Et j'ai l'idée qu'il me rapportera plus d'argent que la plus heureuse spéculation..." Les amis sourirent; mais Jules Verne les quitta, confiant et serein.

Peu de temps après, on s'arrachait littéralement, en France et à l'étranger: *Cinq semaines en ballon*, ce passionnant volume qui fit les délices de notre jeunesse à tous. Le Pactole avait donné ses premières paillettes. Il ne cessa, depuis, de couler et de couler. Et pour donner une vague idée de ce qu'il rapporta au fécond écrivain, rappelons seulement que *Le tour du monde en quatre-vingt jours*, arrangé en pièce par d'Ennery, fut joué en la seule saison de 1878, quatre cents fois de suite, et fit plus de trois millions de recette.

Le gouvernement a à peu près décidé les termes du bill relatif aux timbres de commerce. Le bill sera un amendement à l'article du code criminel qui a trait aux combinaisons commerciales illégales et aux restrictions au commerce. Le bill définira ce qu'on appelle un timbre de commerce, c'est-à-dire tout reçu, timbre, etc., donné aux acheteurs comme escompte de commerce et rachetable directement ou indirectement en marchandises n'étant pas la propriété exclusive du vendeur. Les peines infligées seront très sévères et atteindront le directeur des compagnies de timbres, 2 ans de prison ou \$2,000 d'amendes, le négociant qui donne le timbre, 1 an ou \$500, le client qui le reçoit, 1 mois ou \$20.

De plus les commis ou agents des compagnies de timbres seront passibles des mêmes peines. Le texte de la loi n'est pas définitivement arrêté, mais telles seront vraisemblablement les grandes lignes du projet.

Drapeaux du Sacré-Cœur

EN VENTE AUX

Bureaux de la CROIX

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que nous pouvons maintenant vendre des drapeaux de fabrication canadienne aux prix suivants:

6	pieds long, l'unité	\$ 4.50
7 1/2	" " "	6.75
9	" " "	9.00
15	" " "	18.00

PETITS DRAPEAUX

12	pcs avec hampe en bois de 18 pcs,	\$1.00 la douz.
26	pcs avec hampe en bois de 31 pcs,	\$2.50.